

Définition de trajectoires bas carbone au sein des entreprises françaises : résultats d'une enquête du Citepa

A l'heure de l'Accord de Paris, du Green deal européen et de la SNBC française, le sujet de la transition écologique et énergétique implique fortement les entreprises. Le Citepa¹ a essayé, via un questionnaire ad hoc adressé en juillet et août 2020 à quelques 1 700 entreprises françaises de toutes tailles et de divers secteurs d'activité, d'évaluer les enjeux, attentes et les usages en entreprise, des outils et méthodes de rapportage des émissions de gaz à effet de serre, et de détermination des actions de décarbonation et d'adaptation. Malgré un faible taux de réponse (conforme à des enquêtes précédentes et récentes comme celle de l'enquête BPI France), différents enseignements qualitatifs ressortent.

Ainsi la transition semble encore souvent perçue comme une obligation. Indépendamment de la taille des entreprises, c'est le niveau de sensibilisation et d'information des responsables techniques et de développement durable, et du dirigeant, qui motive le mieux à la transition énergétique et écologique en entreprise. Le besoin d'accompagnement est proportionnel à la perception de ces enjeux et non pas inversement proportionnel à la taille de l'entreprise. Une proportion notable des entreprises privées attend des outils et des méthodes de comptabilité carbone mieux ajustés à leurs besoins.

Notre enquête a aussi mis en avant que les entreprises plébiscitent les méthodes en *bottom-up* (= ascendante), fondées sur la stratégie durable de l'organisation. Ce n'est que dans un second temps, que cette stratégie interne de développement décarbonée sera croisée avec des trajectoires sectorielles ou nationales. Ceci est contraire à la logique des principaux dispositifs en vigueur, qui partent de l'international, du national, puis du secteur, pour approcher la trajectoire de l'entreprise.

Au travers de sa transition, l'entreprise cherche d'abord à renforcer sa durabilité, au sens de sa pérennité, notamment vis-à-vis des impacts du changement climatique (sécurité, risques), et, plus prosaïquement, sur ses droits d'exercer son activité (conformité à la réglementation). Pour accomplir cette transition décarbonée, l'entreprise se centre bien souvent sur le thème de l'efficacité énergétique (avant le taux d'EnR, le mix).

Une part notable des répondants PME/ETI ne fonde cependant pas sa stratégie « climat » (que ce soit en matière d'atténuation que d'adaptation) sur des outils d'analyse ajustés à cette thématique (sauf l'audit énergétique).

Enfin, plus de la moitié des entreprises a indiqué ne pas collaborer avec l'Etat, ou très peu (ou ne pas avoir l'information) dans ce domaine. Une interface d'échanges entre les entreprises et l'Etat (qui pilote la SNBC et la PPE) (en priorité les ETI et PME) s'avèrerait très utile.

Correspondance :

Romain Bort romain.bort@citepa.org ; etienne.feutren@citepa.org

24 septembre 2020.

¹ Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique, opérateur du Ministère de la Transition Ecologique, en charge de l'élaboration des inventaires nationaux.